

Conventions entre la Mairie du 6^e et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062017018)

- Association Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives Culturelles et Educatives (ACTISCE) ;
- Association BE-FIT ;
- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Eveil (A.I.S.E.) ;
- Association pour la Promotion de l'Intercompréhension (APIC) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Section du 6^e) ;
- Association Centre d'Etude d'Histoire des Arts et Traditions (CEHAT) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Fédération Française de Hatha Yoga ;
- Association Enseignement Art et Culture (ENAC) ;
- Association Equilibre et Energie ;
- Association FARHANG-E-IRAN ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Gym Douce pour Tous ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association La Compagnie Les Larrons ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Oxygène ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association Résonances ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Symphonies Culturelles ;
- Association Tango Paris ;
- Association VSArt.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC 2004-0159 inscrivant le Centre André Malraux sis au 112, rue de Rennes Paris 6^e à l'inventaire des équipements ;

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement :

DELIBERE

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6^e arrondissement, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux.